



LES ADOLESCENTS ET LES SEXTOS

C'est bien connu, les jeunes sont très branchés. Selon un sondage mené par MediaSmarts auprès de 5 400 élèves canadiens, le quart des enfants de neuf et dix ans possèdent un cellulaire, et ce nombre passe à 90 % chez les élèves plus âgés. L'accroissement de l'utilisation des téléphones intelligents par les jeunes amène un nouveau phénomène : le sextage.

Sextage est le croisement des mots « sexe » et « textage ». Il consiste en l'envoi et la réception, par voie électronique, de messages sexuellement explicites, ou de photos ou vidéos contenant de la nudité complète ou partielle.



Les récentes statistiques du Service de police d'Ottawa démontrent qu'un adolescent sur deux a déjà reçu un message texte à caractère sexuel, et qu'un sur cinq en a déjà envoyé un.

Les jeunes utilisent le sexto pour différentes raisons : s'exprimer sexuellement, attirer l'attention des autres (y compris quelqu'un qui les intéresse), entretenir une relation amoureuse, répondre à la pression du groupe ou menacer, intimider ou extorquer quelqu'un.

Le Réseau Enfants-Retour recommande aux parents de discuter ouvertement de ce phénomène et de ses impacts avec leurs enfants.

- Dites à votre enfant de ne jamais afficher un message ou d'y répondre lorsqu'il est en colère. Encouragez-le à prendre du recul et à répondre lorsqu'il sera plus calme.
- Parlez-lui des caractéristiques d'une relation saine et positive. Rappelez-lui qu'il n'est jamais approprié de harceler, d'embarrasser, d'isoler ou de contrôler son partenaire.
- Discutez avec lui des façons appropriées de montrer qu'il tient à quelqu'un. Un enfant peut penser qu'envoyer une photo sexuellement explicite à son partenaire (ou à quelqu'un qu'il espère fréquenter) montre qu'il l'aime ou lui fait confiance.
- Encouragez votre enfant à se poser les questions suivantes concernant les renseignements qu'ils partagent :
 - Est-ce la façon dont je veux que les gens me voient?
 - Quelqu'un pourrait-il utiliser ce message pour me faire du mal? Est-ce-que je serais fâché s'il le partageait avec d'autres personnes?
 - Quelle est la pire chose qui pourrait arriver si j'envoyais ce message?
 - Est-ce que cette image pourrait me causer un préjudice dans le futur lorsque je ferai une demande d'inscription dans un établissement scolaire ou que je postulerais pour un emploi?
- Rappelez à votre enfant qu'il ne devrait jamais faire quelque chose qu'il ne veut pas faire et qu'il peut toujours dire NON s'il ne se sent pas à l'aise. Si la personne l'aime et le respecte vraiment, elle comprendra.



LES ADOLESCENTS ET LES SEXTOS

Le transfert de sextos

Généralement, les sextos sont destinés uniquement à la personne à qui ils sont envoyés. Toutefois, dès qu'un message est envoyé, l'expéditeur a peu de contrôle sur la diffusion qui pourrait en être faite par la suite. L'effet multiplicateur généré par le transfert de ces messages peut malheureusement avoir des conséquences dévastatrices.

- Encouragez votre enfant ou adolescent à se poser les questions suivantes lorsque quelqu'un partage un sexto avec lui :
 - La personne sur la photo voulait-elle la partager avec d'autres personnes que le destinataire original?
 - La personne qui la partage a-t-elle la permission de la personne qui apparaît sur la photo?
 - Comment je me sentirais si quelqu'un partageait une photo sur laquelle j'apparais?
- Insistez sur le fait qu'il ne devrait pas transférer un message qui fait mal paraître une personne, qui l'embarrasse ou qui lui cause du tort.
- Rappelez à votre enfant qu'il a le droit de dire **NON**. Beaucoup de gens, surtout les garçons, subissent des pressions de leurs amis pour partager des photos de leur partenaire. Il peut être difficile de résister à cette pression, mais il doit penser au tort qu'il pourrait faire à la personne sur la photo.

Finalement, rappelez à votre enfant qu'il doit immédiatement parler à un adulte de confiance si quelqu'un à qui il a envoyé une photo, le menace de la partager, s'il refuse de lui en faire parvenir d'autres. Créer et transmettre des photos de nudité ou des photos sexuellement explicites de personnes âgées de moins de 18 ans contrevient aux lois canadiennes en matière de pornographie juvénile.

Sources :

ottawapolice.ca
habilomedias.ca
justice.gc.ca

